

**BILAN
FINANCIER
2023**

BILAN PASSIF 2023

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Report à nouveau	11 788	11 321
	Résultat de l'exercice	-295	468
	Situation nette	11 493	11 788
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	1 661	2 102
PROVISIONS	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges	22 462	20 962
	TOTAL	32 462	30 962
DETTES	Dettes fournisseurs	2 035	2 662
	Dettes sociales	13 474	13 321
	Autres dettes	23 691	22 456
	Produits constatés d'avance	169 859	93 731
	TOTAL	209 059	132 170
TOTAL GENERAL		254 675	177 022

BILAN ACTIF 2023

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTIS- SEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques et matériel	24 382	18 046	6 336	3 944
ACTIF CIRCULANT	Créances clients	103 399		103 399	325
	Autres créances	3 206		3 206	16 991
	Disponibilités	141 734		141 734	155 761
	TOTAL	248 339		248 339	173 078
TOTAL GENERAL		254 675		254 675	177 022

COMPTE DE RÉSULTAT 2023

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
60 – Achats	12 782	70 – Ventes de produits, prestations	290 449
Achats non stockés de matières et fournitures	11 725	Cotisations adhérents	263 965
OAE DAE	1 057	Prestations de service	26 484
61 – Services extérieurs	62 595	74 - Subvention d'exploitation	179 954
Sous-traitance générale (intervenants ext.)	44 299	DRETS 54 (politique de la ville)	12 000
Locations mobilières et immobilières	2 693	DRAC	10 000
Entretien et réparation	10 739	Département	23 484
Assurances	4 864	Ville de Toul	78 000
62 – autres services extérieurs	19 290	Pierre la Treiche Biqueley	0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000	Communautés de commune (Terres toulaises et Pays de Colombey)	4 000
Publicité, publications	5 190	CAF	26 826
Déplacements, missions et réceptions	6 384	Aides aux postes	12 864
Frais postaux et de télécommunication	1 773	Ministère de la Justice	12 780
Services bancaires	765	75 - Autres produits de gestion courante	2 377
Divers (cotisations)	3 178	Sponsors mécénat dons	2 377
63 – Impôts et taxes Autres	9 492	76 - Produits financiers	1 421
Sacem SPRE SEAM & taxe ordures	9 492	77 - autres produits exceptionnels	3 216
64 – Charges de personnel Autres	376 067	78 - reprise sur fonds dédiés	441
Rémunération du personnel	310 256	79 - reprise sur amortissement et provisions, transferts de charges	6 561
Charges sociales	65 811	rbts CPAM MAIF UNIFORMATION	6 161
65 – autres charges de gestion courante	2 164		
67 - autre charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	2 324		
TOTAL DEPENSES	484 714	TOTAL RECETTES	484 419
86 - emploi des contributions volontaires en nature	40 000	87 - contributions volontaires en nature	40 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	15 000	Prestations en nature	15 000
Personnels bénévoles	25 000	Bénévolat	25 000
TOTAL	524 714	TOTAL	524 419

DÉFICIT DE L'EXERCICE : - 295€

***RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ESPACE LOISIRS CULTURE MIC DE TOUL

18 Rue de la Halle

54200 TOUL

Présenté par :

VRM AUDIT SARL
Commissaires aux Comptes
56 rue d'Alsace

54300 LUNEVILLE

(Ce rapport contient une page)



VRM AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale du Ressort de la Cour d'Appel de Nancy

ESPACE LOISIRS CULTURE MJC DE TOUL
18 Rue de la Halle

54200 TOUL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à LUNEVILLE, le 4 mars 2024

SARL VRM AUDIT
Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de l'EST



Tél : 03 83 74 22 13 | Fax : 03 83 74 31 87 | vrmaudit@vrm-expert.fr | www.vrm-expert.fr
66, rue d'Alsace - B.P. 10146 - 54300 LUNEVILLE CEDEX

Sarl au capital de 20 000 € - RCS : Nancy 487 671 562 - Code NAF : 74.1C - T.V.A. Intracommunautaire : FR 734 876 716 62

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ESPACE LOISIRS CULTURE MJC DE TOUL

18 Rue de la Halle

54200 TOUL

Présenté par :

VRM AUDIT SARL
Commissaires aux Comptes
56 rue d'Alsace

54300 LUNEVILLE

(Ce rapport contient treize pages)



VRM AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale du Ressort de la Cour d'Appel de Nancy

ESPACE LOISIRS CULTURE MJC DE TOUL
18 Rue de la Halle

54200 TOUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPACE LOISIRS CULTURE MJC DE TOUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

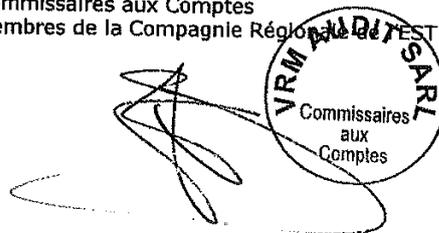
Fait à LUNEVILLE, le 4 mars 2024

SARL VRM AUDIT

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de l'EST

2



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'VRM AUDIT SARL' around the perimeter and 'Commissaires aux Comptes' in the center.